



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8486</b>	<b>De M. Julien Odoul ( Rassemblement National - Yonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Industrie</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Industrie</b>
<b>Rubrique &gt; presse et livres</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Sur la situation des imprimeries en France et l'avenir du papier</b>	<b>Analyse &gt; Sur la situation des imprimeries en France et l'avenir du papier.</b>
Question publiée au JO le : <b>30/05/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>10/10/2023</b> page : <b>9035</b>		

### Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, sur la situation des imprimeries en France et l'avenir du papier. Lors de la crise sanitaire, le secteur de l'impression avait déjà dû ralentir sa production. Mais depuis deux ans, d'autres facteurs pénalisent grandement les imprimeries, comme la croissance de l'e-commerce, qui ont obligé certaines usines à se reconvertir dans la production de carton. Aussi, l'inflation galopante et l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières ont plongé le secteur dans une situation inquiétante, où certaines entreprises sont au bord du dépôt de bilan ne pouvant plus assumer toutes les charges inhérentes à leur activité. Selon le média de référence du secteur Pap'Argus, entre l'été 2020 et l'été 2021, le prix de la pâte à papier a augmenté de 60 %, passant de 810 à 1 310 dollars la tonne et elle continue de s'envoler depuis l'été dernier. À cela s'ajoutent l'augmentation du prix de l'encre, l'augmentation du prix des palettes, ou encore le coût du transport. En clair, la flambée des prix des matières premières pèse près de 60 % du coût de production du papier et celle de l'énergie entre 15 et 25 % des coûts pour les imprimeries. À titre d'exemple, l'imprimerie Chevillon à Sens, fondée en 1933, a subi une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 33 % pendant la crise sanitaire en raison d'une chute des commandes ainsi qu'une augmentation du prix du papier de 50 % à 70 %. Avec la sauvegarde des imprimeries, c'est l'avenir du papier qui est en jeu. Dans la société digitale actuelle où le numérique prend de plus en plus de place, pour le meilleur et quelques fois le pire, le support papier doit rester un élément essentiel de la communication et de l'information. En effet, le papier est le support le plus accessible et par définition le plus démocratique. Il permet la transmission et la conservation des informations. Il souhaite connaître les mesures mises en place pour protéger le secteur de l'impression, conserver un savoir-faire indispensable et pérenniser l'utilisation du papier.

### Texte de la réponse

Au cours de l'année 2022, l'industrie papetière française et européenne a relevé de nombreux défis : la hausse des prix de l'énergie, l'arrêt pendant plusieurs mois du leader européen UPM et une demande accrue par la reprise post covid. En conséquence, de fortes tensions d'approvisionnement sont apparues sur l'ensemble des marchés du papier avec des impacts pour les clients sur les délais d'approvisionnement ainsi qu'une augmentation des prix. Ces tensions se sont amoindries fin 2022. Néanmoins, le contexte actuel sur l'énergie et les prix élevés des matières premières maintiennent la production de papier sous pression. Malgré ces difficultés, le secteur papetier investit massivement en France avec le soutien de l'Etat sous l'impulsion de France Relance puis France 2030. En effet, l'Etat a accompagné plus de 60 entreprises du secteur papetier dans ce cadre en vue de décarboner et d'améliorer la



performance industrielle de la production française de papier. Près de 1 milliard d'euros ont été investis dans le parc industriel papetier avec le soutien de l'Etat à hauteur de 260 millions d'euros. Face à la crise énergétique, l'Etat a mis en place un dispositif complet prenant en charge une partie des hausses des factures d'électricité et de gaz. En réponse à la crise ukrainienne, l'Union européenne a adapté son cadre juridique pour permettre de soutenir les entreprises. Un encadrement temporaire de crise et de transition pour les aides d'État a été adopté par la Commission européenne le 23 mars 2022, ouvrant notamment la possibilité pour les États membres de mettre en place des soutiens qui permettent de couvrir les surcoûts dus à une augmentation exceptionnellement importante des prix du gaz naturel et de l'électricité. Le guichet d'aide gaz et électricité a été ouvert sur cette base dès le mois de juillet 2022 et est ouvert pour l'ensemble des dépenses réalisées en 2023. Les industries du papier et de l'imprimerie sont appelées à s'en saisir.